

www.education.gouv.fr/stateval

Les établissements publics du second degré disposent de plus de 162 millions de m² de surface au cadastre en 2002-2003, et leurs bâtiments représentent près de 77 millions de m² en surface développée. Cet important patrimoine a surtout été édifié au cours des décennies 1960 et 1970 afin de faire face à l'accroissement démographique et à la massification de l'enseignement secondaire. Depuis les lois de décentralisation de 1983 ce sont les collectivités locales qui ont pris en charge ce parc immobilier et, certaines, malgré d'importants efforts de construction, ont du mal à suivre l'évolution de leur démographie scolaire. En effet, si l'ensemble des chefs d'établissement estiment que les établissements fonctionnent à environ 82 % de leur capacité d'accueil, ce pourcentage recouvre de fortes disparités régionales.

Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements publics du second degré

Les données présentées dans cette *Note d'Information* sont issues de l'enquête sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré (EPI) qui, aux termes du décret du 19 septembre 1985, est faite chaque année afin de fournir une partie des données nécessaires au calcul de la répartition de la dotation départementale des collèges (DDEC) et de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), dotations visant à compenser pour les départements et les régions les charges financières résultant du transfert des compétences en matière de fonctionnement de ces établissements. Cette enquête étant de la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale, elle s'adresse aux établissements. Les 7 310 ensembles immobiliers du second degré public (collèges, lycées, établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), cités scolaires) recensés au cours de l'année scolaire 2002-2003, en France mé-

tropolitaine et dans les DOM, représentent une surface cadastrale d'environ 162,3 millions de m², dont 123,1 millions de m² non bâtis et 39,2 millions de m² bâtis (*tableau 1*). Quant à la surface développée (somme des surfaces des différents niveaux des constructions), elle peut être estimée à près de 76,7 millions de m².

En dix ans, et pour la seule France métropolitaine, on estime que la surface cadastrale de ces ensembles immobiliers a crû de 9 millions de m² (soit environ 6 %) et la surface développée de l'ensemble des bâtiments de 7,5 millions de m² (soit plus de 11 %).

Quel que soit le type d'ensemble immobilier, la croissance de la surface développée a été plus importante que celle des effectifs, ou la baisse moins forte que celle des effectifs (*voir le graphique*).

Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) surtout ont vu leur surface développée s'accroître d'un tiers environ en

Évolution comparée des effectifs et de la surface développée hors œuvre (SDHO) de 1992 à 2002

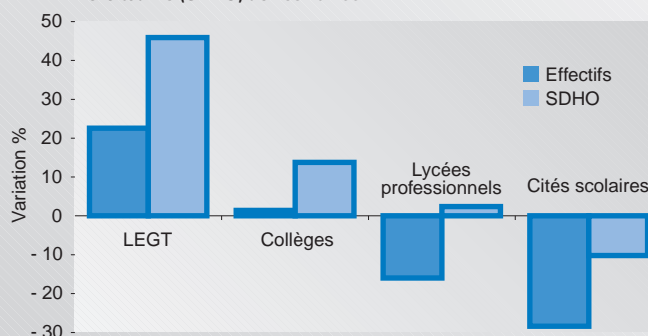


Tableau 1 – Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2002-2003
France métropolitaine + DOM

	Collèges	LEGT	LP	EREA	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles	4 889	1 022	784	80	535	7 310
Nombre établ. en cité scolaire	280	517	307			1 104
Nombre total d'établissements	5 169	1 539	1 091	80		7 879
Surfaces (en milliers de m ²)						
Surface cadastrale	79 156,6	33 562,9	19 552,7	2 452,0	27 546,8	162 271,0
– Surface non bâtie	60 516,1	25 200,0	14 135,8	2 038,6	21 213,2	123 103,7
Cours de récréation	14 511,8	5 017,3	2 377,6	132,3	3 893,8	25 932,8
Parkings découverts	8 302,8	3 359,2	2 305,6	229,6	3 325,9	17 523,1
Espaces verts	32 073,5	14 258,2	8 347,2	1 512,0	11 315,2	67 506,1
Aires sportives découvertes	5 628,0	2 565,3	1 105,4	164,7	2 678,3	12 141,7
– Surface bâtie totale	18 640,5	8 362,9	5 416,9	413,4	6 333,6	39 167,3
Taux d'encombrement (%) (surface bâtie/surface cadastrale)	23,5	24,9	27,7	16,9	23,0	24,1
Surface développée hors œuvre (SDHO)	18 657,3	33 724,2	9 446,9	703,3	14 150,6	76 682,3
dont :						
– SDHO bât. principaux	18 032,3	32 088,1	9 087,3	675,6	13 754,1	73 637,4
– Surface bât. démontables	124,9	276,8	97,9	4,7	128,9	633,2
Ancienneté des bâtiments principaux (%)						
– Part SDHO cstr. avant 1950	7,4	14,5	9,1	4,0	12,7	10,1
– Part SDHO cstr. 1950-1959	3,5	8,6	8,0	3,3	9,7	6,5
– Part SDHO cstr. 1960-1969	19,6	26,5	24,5	40,0	45,8	27,0
– Part SDHO cstr. 1970-1979	37,2	12,2	26,0	35,1	16,6	25,8
– Part SDHO cstr. 1980-1989	12,7	11,2	14,7	3,8	4,6	11,0
– Part SDHO cstr. 1990-1999	15,9	25,2	15,3	12,3	9,5	16,9
– Part SDHO cstr. 2000 et ap.	3,7	1,8	2,4	1,5	1,1	2,6

dix ans. Ceci provient à la fois d'un effort de construction de ce type d'établissements, mais aussi, en partie, d'un processus d'éclatement des cités scolaires¹ en établissements isolés, ou de transformation de cités scolaires comprenant un LEGT et un lycée professionnel en lycée polyvalent (plus de cent cités scolaires ont ainsi disparu en dix ans).

La surface non bâtie est, pour plus de la moitié, constituée d'espaces verts (67,5 millions de m²). Le reste se partage entre cours de récréation (25,9 millions de m²), parkings découverts (17,5 millions de m²) et aires sportives découvertes (12,1 millions de m²).

1. Cité scolaire : ensemble immobilier constitué de deux établissements ou plus utilisant certains locaux en commun.

Un parc immobilier constitué au cours des siècles...

Le parc immobilier des établissements secondaires s'est constitué au long des siècles, mais en raison de l'important développement de la scolarisation au cours de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, la surface des bâtiments antérieurs à cette période ne représente plus qu'environ 10 % du total actuel.

Les ensembles immobiliers comprenant une part importante de bâtiments anciens (construits avant 1900) sont principalement situés dans le centre des grandes villes. À cet égard, la situation de l'agglomération parisienne est particulièrement éclairante (*tableau 2*). Dans Paris *intra-muros*, une part

Tableau 2 – Période de construction du parc immobilier (en %)

	Part des surfaces construites	Ville de Paris	Reste agglom. parisienne	Moyenne France + DOM
LEGT	Avant 1900	32	1	6
	Entre 1900 et 1950	21	7	8
	Depuis 1950	47	92	85
Collèges	Avant 1900	18	1	3
	Entre 1900 et 1950	19	7	4
	Depuis 1950	62	92	92
Lycées professionnels	Avant 1900	18	–	4
	Entre 1900 et 1950	43	7	6
	Depuis 1950	39	93	90
Cités scolaires	Avant 1900	42	14	5
	Entre 1900 et 1950	23	7	7
	Depuis 1950	34	75	87

importante des surfaces date d'avant le XX^{ème} siècle, en particulier des cités scolaires et des LEGT (plus de 42 % des surfaces des cités scolaires et 32 % de celles des LEGT). En revanche, les établissements situés dans les autres communes de l'agglomération parisienne sont de construction beaucoup plus récente, plus récente même que celle du reste de la France (ainsi plus de 92 % des surfaces des LEGT y ont été construites depuis 1950, alors qu'en moyenne cette part est d'environ 85 % dans le reste de la France). On relève pourtant une seule exception, 14 % des surfaces des cités scolaires de l'agglomération parisienne (hors Paris) sont antérieures à 1900. La situation des lycées professionnels de Paris est également particulière : 43 % des surfaces ont été bâties au cours de la première moitié du XX^{ème} siècle, contre 6 % en moyenne pour le reste de la France.

... mais fortement renouvelé lors des dernières décennies

Le parc immobilier du second degré public s'est développé surtout au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. L'effort de construction varie durant ces dernières décennies, souvent en liaison avec l'évolution de la démographie et des réformes scolaires. Après les années 50, où le niveau de construction reste bas, une nouvelle période s'ouvre. Il faut, au cours des décennies 1960 et 1970, accueillir dans les collèges puis les lycées les enfants du « baby-boom » mais, également, faire face aux réformes structurelles de l'éducation nationale, à la généralisation de l'accès au collège, à la prolongation de la scolarité obligatoire, aux réformes de l'enseignement professionnel (près de 1,3 million de plus de collégiens et lycéens pour la seule France métropolitaine en 1970 par rapport à 1960, et près de 685 000 encore en plus en 1980 par rapport à 1970 dans l'ensemble Public et Privé). Une commission de l'équipement scolaire du plan est mise en place au début des années 50 pour, entre autres, prévoir les constructions nécessaires. En 1964, une importante campagne de constructions d'établissements neufs est lancée : 2 300 établissements seront rapidement construits à travers toute la France en une dizaine d'années, composés de bâtiments de qualités inégales. Au début des années 70, on emploiera, entre autres, les techniques de

« construction modulaire » qui aboutiront aux établissements de type « Pailleron », lesquels, aujourd'hui, sont tous rénovés ou en cours de rénovation.

Plus de la moitié des surfaces encore en service aujourd'hui ont été édifiées au cours de ces deux décennies : plus de 62 % des surfaces des cités scolaires, près de 57 % de celles des collèges, 50 % de celles des LP et près de 39 % de celles des LEGT.

L'effort se ralentit ensuite pour tous les types d'établissements au cours des années 80. Seuls les LEGT sont peu touchés par cette baisse, ce qui s'explique par les évolutions d'effectifs, stagnant dans les premier cycle et deuxième cycle professionnel, mais croissant fortement dans le second cycle général et technologique.

Les lois de décentralisation de 1983 transfèrent aux collectivités locales la responsabilité de la construction, de la rénovation et de l'entretien des bâtiments : région pour les

lycées et les EREA, départements pour les collèges. Seuls quelques établissements particuliers (établissements climatiques, internationaux...) restent à la charge de l'État. D'autres, surtout à Paris, gardent un statut communal. Les années 90 sont alors marquées par un niveau plus élevé des constructions scolaires, surtout en ce qui concerne les LEGT (un quart de leurs surfaces sont construites pendant cette période). Cet effort semble se ralentir depuis l'année 2000 en raison de la baisse des effectifs du second degré amorcée en 1998.

Parallèlement, la surface des bâtiments démontables a beaucoup diminué au cours de la dernière décennie (d'environ un tiers en dix ans), mais on compte encore un peu plus de 633 milliers de m² de bâtiments démontables, dont près de 135 milliers de m² sont situés dans les 721 ensembles immobiliers se déclarant en rénovation au cours de l'année scolaire 2002-2003.

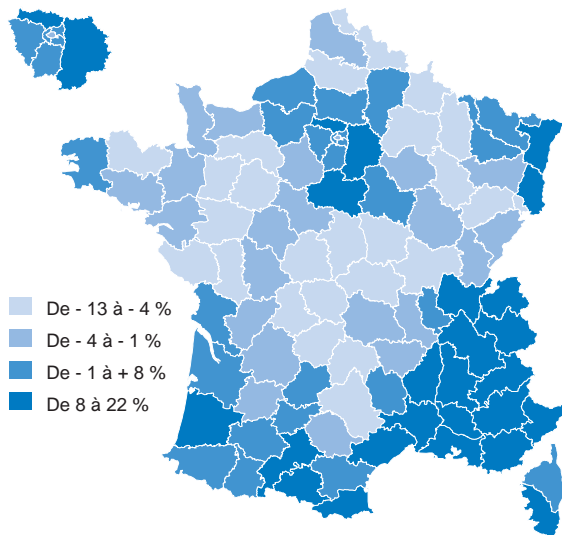
Les cartes ci-dessous présentent l'évolution des effectifs de 1989 à 1999, rapprochée de l'importance des constructions et rénovations de 1986 à 1999.

16,4 m² de surface développée en moyenne par élève...

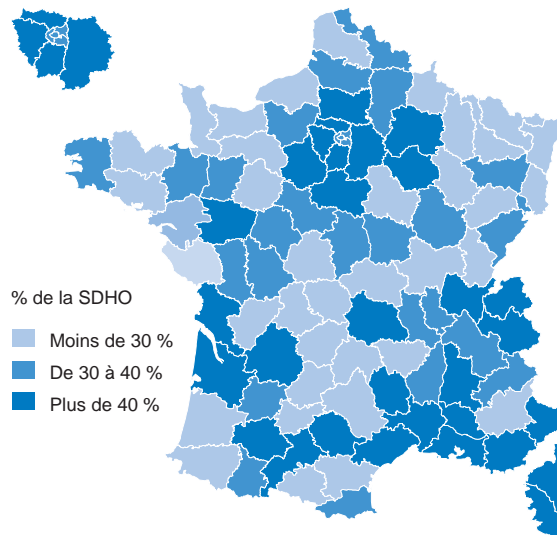
On compte environ 16,4 m² de surface développée par élève (tous bâtiments pris en compte). Ce chiffre varie de 13,4 m² dans les collèges à plus de 28,5 m² dans les lycées professionnels (et plus de 65 m² dans les EREA) (tableau 3).

L'espace moyen par élève varie notamment en fonction du type de formation. La présence d'ateliers, par exemple, explique la nécessité d'une surface par élève plus importante dans les lycées professionnels, en particulier dans les LP préparant aux métiers du secteur Production (36,2 m² de bâtiments

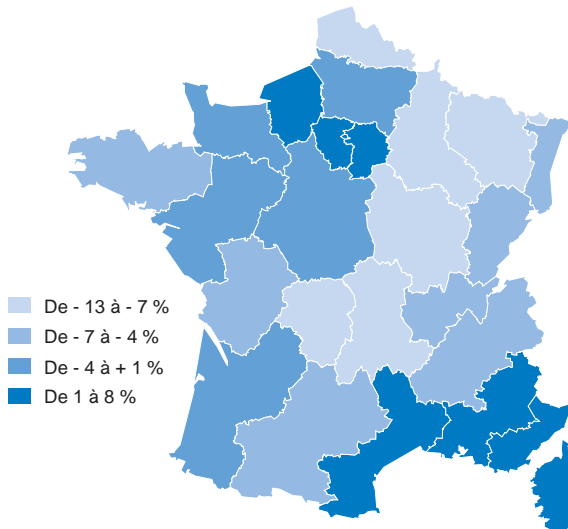
Carte 1
Évolution des effectifs de collèges de 1989 à 1999



Carte 2
Part de la superficie des collèges construite et rénovée entre 1986 et 1999



Carte 3
Évolution des effectifs d'élèves des LEGT et LP de 1989 à 1999



Carte 4
Part de la superficie des lycées construite ou rénovée entre 1986 et 1999

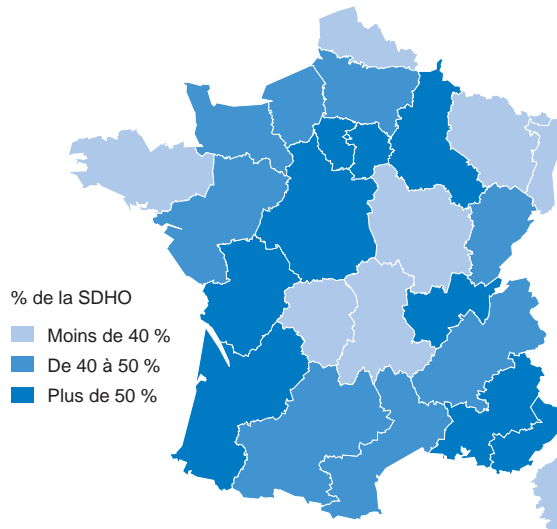


Tableau 3 – Quelques indicateurs sur l'accueil et l'équipement dans les ensembles immobiliers du second degré public en 2002-2003
France métropolitaine + DOM

	Collèges	LEGT	Lycées professionnels	EREA	Cités scolaires	Ensemble
Moyenne SDHO par élève (en m ²)	13,4	17,5	28,5	65,6	18,5	16,4
Enseignement						
Taux d'occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement	81,7	85,5	75,9	74,6		82,3
Répartition des établissements						
– Occupés à moins de 70 %	24,8	16,1	36,1	32,5		24,7
– Occupés à plus de 90 %	36,5	42,7	22,9	26,3		35,7
Internat						
Nombre d'ensembles immobiliers dotés d'un internat	242	499	408	75	401	1 625
Part des internats mixtes	90,9	87,8	75,1	68,0	86,4	83,8
– Taux d'occupation des lits	57,4	78,9	73,6	78,3	74,8	75,1
– Part des lits « filles »	45,9	46,8	34,4	27,2	42,3	41,7
Restauration						
Nombre d'ensembles immobiliers dotés de service de restauration	92,8	96,1	90,6	98,8	98,7	93,5
Existence de certains équipements						
Part des établissements disposant :						
– d'au moins un gymnase	33,9	50,9	35,0	32,5	66,4	38,8
– d'au moins une autre salle d'EPS	15,8	26,0	16,7	37,5	38,1	19,1
– d'aires sportives découvertes	37,5	46,8	39,6	63,8	62,6	41,1
– d'au moins une salle informatique polyvalente	91,3	96,0	94,2	89,6	97,0	92,6
Nombre d'élèves pour un micro ordinateur*	9,8	4,6	3,3	2,3	6,3	
– d'au moins une salle artistique	93,1	68,5	85,7	48,1	90,3	88,2
– d'au moins un laboratoire de langue	11,4	55,1	22,6	11,7	45,6	20,9
Nombre d'élèves pour une place de CDI **	14,2	16,1	10,9	6,1	11,7	13,9

* Quelle que soit la localisation du micro ordinateur dans l'établissement (non compris les micros dédiés à la gestion de l'établissement).

Estimation faite à partir de l'application ETIC (mai 2003).

** CDI : centre de documentation et d'information.

principaux par élève contre 21,5 m² dans les LP à dominante Service) ou dans des lycées à dominante technologique (26,5 m² par élève pour les LEGT à dominante technologique plutôt Production). Les LEGT technologiques à dominante Service ont une surface moyenne par élève un peu plus importante que celles des lycées à dominante Enseignement général (16,8 m² contre 15,5 m²). Même au sein de l'ensemble des collèges, on constate une différence entre les collèges auxquels sont rattachées des SEGPA (13,4 m² par élève) et ceux qui n'en ont pas (12,7 m² par élève).

L'existence de services annexes, tels des services de restauration ou des internats, fonctions qui nécessitent de l'espace, peuvent aussi expliquer des variations dans la surface moyenne par élève. Par exemple, en comparant des établissements de même type et implantés dans la même catégorie de communes, on peut estimer qu'un internat demande au moins 40 m² par lit proposé.

La surface occupée par les logements de fonction est loin aussi d'être négligeable : elle représente au total 3,9 millions de m² de surface développée (soit environ 5 % de l'ensemble de la surface développée des bâ-

timents principaux). En moyenne, un collège compte 393 m² de logements de fonction et une cité scolaire jusqu'à 1 150 m² de logements.

... et un taux d'occupation de 82 %

Cette surface moyenne par élève peut être considérée comme une mesure de la qualité de l'accueil des élèves dans l'établissement. Une autre mesure, plus subjective, est le taux d'occupation par rapport à la capacité d'accueil pour l'enseignement (voir définitions dans l'encadré p.6). Il se situe en moyenne à 82,3 %, et est en baisse de près de 6 points par rapport à celui d'il y a dix ans. Cette baisse est surtout sensible dans les LP (dont les effectifs ont baissé de 26 % depuis 1980). Mais près de 43 % des LEGT se déclarent encore fonctionnant à plus de 90 % de leur capacité, c'est-à-dire à pleine capacité ou en surcapacité.

Une grande partie des établissements sont pourvus d'au moins une salle informatique polyvalente pouvant servir à toutes les disciplines (pour 92,6 % d'entre eux), et d'au moins une salle artistique (arts plastiques,

musique, théâtre) (88,2 %), en revanche, les établissements disposant de laboratoires de langues sont encore très minoritaires (sauf pour les LEGT), en moyenne seulement 21 % des établissements mais 55 % des LEGT.

De fortes disparités géographiques subsistent...

La surface moyenne par élève varie assez fortement géographiquement. Des raisons d'ordre très divers peuvent être invoquées : évolution de la démographie, disponibilité des terrains différente selon la commune d'implantation, effort des collectivités en fonction de leur richesse et de leur implication dans la fonction éducative, etc.

Ainsi, on compte de 18 m² à 19 m² par collégien dans les académies de Limoges ou de Clermont-Ferrand – académies rurales en déclin démographique –, et autour de 12 m² dans certaines académies du Sud (Nice, Aix-Marseille et Montpellier) qui connaissent encore une forte croissance démographique, et seulement 10 m² dans l'académie de Paris.

Cet effet est aussi sensible au niveau des lycées, LEGT ou lycées professionnels quoique moins nettement, car pour ces types d'établissements interfère aussi l'effet des types de formations proposées. On relève, par exemple, une moyenne de 23,7 m² par lycéen à Clermont-Ferrand et 22,2 m² à Limoges contre environ 15 m² par élève dans les LEGT de Nice et de Montpellier.

Pour les lycées professionnels, l'éventail des surfaces moyennes par élève va de 17,2 m² à Paris, 18,5 m² à Créteil et à Nice jusqu'à 49,4 m² à Limoges (pour la France métropolitaine).

... malgré l'importance des efforts des collectivités territoriales

Pourtant les régions et départements de ces académies du sud de la France ont fait un gros effort de construction au cours des dernières années. Ainsi, au niveau des collèges, on peut estimer que 16,3 % d'entre eux ont été construits ou reconstruits presque entièrement en France métropolitaine et dans les DOM² depuis la décentralisation, mais cette part des collèges « neufs » dépasse 25 % dans certains départements du Sud comme les Alpes-Maritimes (26,5 %), l'Hérault

2. Plus de 85 % de la surface développée totale de l'établissement construite ou reconstruite.

Tableau 4 – Quelques indicateurs par académie en 2002-2003
France métropolitaine + DOM

Académies	Surface développée hors œuvre moyenne par élève (hors cité scolaire) (en m ²)			Part de la surface développée construite (en %) depuis 1990		
	LEGT	Collèges	LP	LEGT	Collèges	LP
Aix-Marseille	18,6	12,4	24,7	14,1	26,2	15,6
Amiens	13,7	13,9	31,8	20,1	25,8	14,7
Besançon	23,2	14,5	36,3	26,9	5,2	12,3
Bordeaux	19,0	13,1	38,2	34,3	20,8	36,3
Caen	20,1	14,4	27,1	5,6	6,9	21,7
Clermont-Ferrand	23,7	18,8	35,2	21,0	3,9	12,5
Corse	14,2	14,1	22,8	1,4	43,1	5,8
Créteil	13,5	12,3	18,5	32,1	24,4	13,4
Dijon	22,9	13,9	36,5	13,2	10,4	15,3
Grenoble	19,1	13,1	36,2	29,9	20,5	18,6
Guadeloupe	14,6	10,4	16,5	46,7	34,6	11,9
Guyane	16,7	9,5	13,0	79,5	48,6	9,4
Lille	16,0	14,1	24,3	25,8	18,6	20,9
Limoges	22,2	18,0	49,4	18,5	5,7	7,4
Lyon	17,7	13,5	30,5	29,0	21,3	16,5
Martinique	17,0	9,1	11,2	55,1	27,8	13,3
Montpellier	14,8	12,0	28,2	24,2	28,9	17,6
Nancy-Metz	18,9	14,4	29,3	11,7	6,4	12,9
Nantes	17,2	14,5	37,4	30,8	12,0	7,3
Nice	15,0	12,0	18,5	39,1	36,2	32,9
Orléans	19,7	13,5	30,3	30,3	18,8	19,4
Paris	17,1	10,1	17,2	12,4	14,3	0,9
Poitiers	18,8	13,9	36,5	17,5	11,2	31,9
Reims	20,3	16,1	30,0	25,7	20,5	19,2
Rennes	18,1	15,5	37,9	12,7	9,0	8,6
Rouen	17,8	13,2	31,1	24,4	22,8	22,5
Réunion	13,1	9,2	14,5	74,8	45,0	29,8
Strasbourg	19,8	12,6	28,0	23,2	20,5	12,2
Toulouse	14,2	14,2	34,9	28,6	21,6	10,6
Versailles	16,5	13,6	24,2	35,0	22,3	15,8

(31,3 %), le Var (34,9 %), le Vaucluse (26,5 %) ; on remarque aussi des taux très élevés dans la région parisienne comme en Seine-Saint-Denis (25,7 %), Val-d'Oise (27,1 %), Seine-et-Marne (31,9 %), Yvelines (30,4 %). Si l'on ajoute les bâtiments neufs construits dans les établissements anciens, on arrive à 41,5 % des surfaces datant d'après 1986 dans les Alpes-Maritimes, 43,1 % dans l'Hérault (en moyenne 24,5 % pour France métropolitaine + DOM). D'autres départements – moins soumis à la pression démographique – ont peu construit de nouveaux établissements mais ont investi dans la rénovation des bâtiments anciens :

la Lozère, la Charente-Maritime, les Hautes-Alpes, l'Aube, le Jura, la Haute-Savoie, etc. Le phénomène est moins net en ce qui concerne les lycées.

Au total, on constate que pour l'académie de Nice, quel que soit le type d'établissements, de 30 à 40 % des surfaces ont été construites après 1990.

Collèges ruraux et collèges urbains

La surface par élève est nettement plus importante dans les collèges ruraux que dans

les collèges urbains et, au sein des collèges urbains, elle est plus élevée dans les collèges appartenant à des zones d'éducation prioritaire (ZEP) que dans ceux qui n'y appartiennent pas (tableau 5). Le taux d'occupation des établissements situés en ZEP est en moyenne assez bas, plus bas que celui des collèges ruraux.

De multiples facteurs peuvent expliquer une surface moyenne plus importante dans les collèges ruraux : présence plus fréquente d'internats (près d'un collège rural sur huit en est doté contre moins de un sur vingt parmi les collèges urbains hors ZEP, et de moins de un sur cent en ZEP), plus de terrains disponibles à un coût moins élevé mais, surtout, des taux d'occupation plus bas.

La surface moyenne par élève plus élevée dans les collèges en ZEP s'explique sans doute en grande partie par les règles appliquées dans les ZEP sur les tailles des divisions. Mais d'autres facteurs peuvent intervenir.

La situation de l'internat

1 625 ensembles immobiliers déclarent posséder un internat, soit 22 % d'entre eux. Seulement 5 % des collèges sont dotés d'un internat alors que la moitié des lycées et trois cités scolaires sur quatre ont un internat.

La durée annuelle d'ouverture peut être très diverse d'un établissement à l'autre. Elle varie d'un peu plus de 100 jours à plus de 250 jours par an. Néanmoins, les deux tiers des internats sont ouverts de 150 à 200 jours par an.

Il ne faut pas confondre le fait d'avoir un internat avec la possibilité d'accueillir des internes. De nombreux établissements peuvent scolariser des élèves ayant un statut d'interne mais qui sont hébergés dans un autre établissement. Même les établissements dotés d'un internat peuvent ne pas garder tous leurs élèves internes pour la nuit, en particulier si l'internat n'est pas mixte : ce qui est encore le cas de 9 % des internats de collèges, de 12 % des internats de LEGT et de 25 % des internats de LP. Quel que soit le type d'établissement d'implantation, les internats proposent un peu plus de lits « garçons » que de lits « filles ». Pour l'ensemble des établissements, on compte environ 102 100 lits « filles » sur un total de 244 600 lits. La différence est particulièrement forte dans les lycées professionnels où les lits destinés aux filles ne représentent

Tableau 5 – Quelques indicateurs pour comparer collèges ruraux et urbains en 2002-2003
France métropolitaine + DOM

	Collèges ruraux	Collèges urbains en ZEP	Collèges urbains hors ZEP
SDHO moyenne par collégien (en m ²)	15,7	14,1	12,9
Taux d'occupation enseign. (en %)	75,7	74,2	84,5
Part des CLG occupés (en %)			
– à moins de 70 %	39,7	36,5	18,3
– de 70 à 90 %	32,7	41,7	39,5
– à plus de 90 %	27,6	21,7	42,1
Part de la SDHO constr. depuis 1990 (%)	14,9	20,3	19,8
Nombre élèves pour une place en CDI	9,3	14,8	15,2
Part des CLG avec internat (en %)	12,3	1,0	4,3

qu'un peu plus du tiers du total (alors que les filles représentent la moitié des effectifs de collège et, respectivement, 53 % et 43 % de ceux de LEGT et de LP). Malgré la politique

de relance de l'internat au niveau des collèges, le taux d'occupation des lits y reste assez faible (57,4 %) alors que dans les lycées et les cités scolaires (où l'internat dépend

généralement du lycée), les trois quarts ou plus des trois quarts des lits sont occupés.

Martine Jeljoul, DEP B6

Sources et définitions

Source. Les données sur les surfaces et l'équipement des établissements proviennent de l'enquête « Parc immobilier et capacité d'accueil des établissements du second degré public » (EPI), enquête annuelle, renseignée directement par les établissements du second degré.

Ensemble immobilier. L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Les bâtiments et terrains d'un établissement fonctionnant seul constituent un ensemble immobilier. Mais celui-ci peut aussi être constitué de deux ou plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains bâtiments en commun : il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes d'un établissement sont rattachées à l'ensemble immobilier de l'établissement principal, mais, dans quelques rares cas, des annexes « géographiques » situées dans une autre commune que leur établissement de rattachement peuvent être considérées comme constituant un ensemble immobilier à part entière.

Parmi les quelques informations qui sont recueillies établissement par établissement figure essentiellement la capacité d'accueil pour l'enseignement.

Surface. La surface cadastrale correspond à la somme des surfaces bâties et des surfaces non bâties.

Les surfaces non bâties se décomposent en surface des cours de récréation ; surface des parkings découverts ; surface des aires sportives découvertes ; surface des espaces verts.

Les bâtiments et constructions sont répartis entre :

– les bâtiments principaux ou bâtiments en dur décrits (c'est-à-dire pour lesquels l'enquête recueille la surface bâtie au sol, la surface développée

(somme des surfaces des différents niveaux du bâtiment), le nombre de niveau, les dates de construction et de rénovation) ;

– les bâtiments annexes fermés (chaufferie, entrepôt, couloir entre deux bâtiments) ou constructions non fermées (préau ou galerie ouverte ne faisant pas partie d'un bâtiment principal, garage à vélos, etc.) pour lesquels est juste indiquée la surface au sol ;

– les bâtiments démontables pour lesquels on ne recueille également que la surface bâtie.

Quand on parle de la surface développée totale on ajoute à la surface développée des bâtiments principaux, la surface bâtie des autres types de constructions.

Capacité d'accueil pour l'enseignement. Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement estime être compatible avec le fonctionnement dans de bonnes conditions de l'établissement. Pour faire cette estimation, le chef d'établissement doit tenir compte de la diversité des formations proposées, des normes pédagogiques en vigueur, des contraintes de salles, des horaires d'ouverture de l'établissement, de ceux des transports scolaires, des normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que le parc immobilier soit modifié.

La capacité d'accueil peut être inférieure au nombre d'élèves scolarisés et traduit alors l'impression que l'établissement fonctionne dans de mauvaises conditions, en « surcapacité ». Elle peut être supérieure aux effectifs d'élèves, le chef d'établissement estime pouvoir accueillir un nombre d'élèves plus important.

Le taux d'occupation est calculé en rapportant à cette capacité déclarée les effectifs d'élèves à la rentrée (recueillis par l'application Scolarité).